

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-462

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Actium travaux publics
sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le
stationnement rue François Coulet à l'occasion de travaux d'enfouissement
réseau fibre optique et pose de chambre télécom,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 10 juillet 2024
au 26 juillet 2024**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues **s'effectuera en alternée par feux et le stationnement sera
interdit du 10 juillet 2024 au 26 juillet 2024** :

- Rue François Coulet, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
Actium travaux publics.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

